

Séance du Lundi 12 Octobre 2020 à 20h45 :

Convocation du 5/10/2020, (affichée le 6/10/2020).

Ordre du jour :

- Vente ancien logement de la Poste (délibération fixant le prix de vente à 55 000 € net vendeur et nommant Me GUILLERON pour l'acte notarié et donnant délégation de signature à M. le Maire ;
- Rapport 2019 du service d'assainissement collectif (en annexe) ;
- Subvention/Participation à l'ALSH Le Pertre/St Cyr pour le centre de loisirs conformément à la convention signée, soit 1 185 € (en annexe) ;
- Mayenne Ingénierie : désigner un représentant de la Commune ;
- Pour information aux élus différents rapports d'activités 2019 :
 - Territoire Energie Mayenne ;
 - Syndicat de Bassin JAVO ;
 - Service de collecte des OM LAVAL Agglo ;
- Devis TOUILLER demandé pour TBI à l'école primaire ;
- Compte-rendu de la Commission « Voirie/bâtiments » du 26/09 et Commission « Bulletin » du 17/09 ;
- Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux en cours rue Madame de Sévigné ;
- Divers ;

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilie, Mme SACAZE Catherine, M. GEFFRARD Joseph, Mme POUSSIN Odile, M. BROSSARD Kevin, M. FERRE Jacky, M. LEMESLE Matthieu, Mme LOUTELLIER Emilie, M. POUPIN Thierry, M. BODIN Thierry, M. GÉRAULT Marc, Mme CHRÉTIEN Séverine, M. HAQUE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. PERCHARD Nicolas

Secrétaire de séance : a été élu Monsieur LEMESLE Matthieu

Pouvoir de vote : néant

Approbation du compte-rendu 11 septembre 2020

Partie 1 : sujets soumis à débat ou à délibération :

Vente logement communal 7 Impasse de la Poste

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2017 décidant la désaffectation du domaine public, le déclassement du domaine public et le classement dans le domaine privé de la Commune de la propriété communale située au 7 Impasse de la Poste à La Gravelle ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5/10/2018 décidant la mise en vente de cette propriété ;

Considérant la proposition d'achat reçue au prix de 55 000 € (net vendeur) ;

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions »

DECIDE :

1°) la vente de la propriété communale située au 7 Impasse de la Poste à LA GRAVELLE, cadastrée section AB n° 25 et 211 au prix de **55 000 € (net vendeur)**;

2°) désigne Maître Yannick GUILLERON, notaire à Loiron pour établir l'acte notarié ;

3°) donne délégation de signature à M. le Maire pour ce dossier.

Rapport 2019 du Service de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du prix du service et de la qualité de celui-ci, il est consultable en Mairie.

Après présentation de ce rapport, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de La Gravelle.

Participation au centre de loisirs de l'ALSH Le Pertre/St Cyr

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'étant donné que la Commune de La Gravelle n'organise pas de centre de loisirs, il avait été décidé en 2014 de signer avec le SIVOM Le Pertre/St Cyr une convention qui permettait aux enfants de La Gravelle d'être accueillis au centre de loisirs organisé par l'ALSH Le Pertre/St Cyr, moyennant une contribution financière de la Commune de LA GRAVELLE (qui est désormais de 10€/journée « classique »/enfant).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état récapitulatif de la fréquentation de ce centre de loisirs par des enfants de La Gravelle, le montant de la participation demandée est de 10€/enfant/journée conformément à la convention signée.

Au vu de cet état il est demandé à la Commune de La Gravelle la somme de 1 185 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » accepte de verser la participation s'élevant à **1 185 €** demandée, au SIVOM Le Pertre/St Cyr-le-Gravelais, M. le Maire est autorisé à émettre le mandat nécessaire au paiement de cette participation.

Représentant à Mayenne Ingénierie

Monsieur le Maire expose que Mayenne Ingénierie permet de mutualiser les ressources du conseil départemental, Mayenne Ingénierie accompagne et apporte un appui technique quotidien aux communes et EPCI et une assistance à maîtrise d'ouvrage en ingénierie territoriale, voirie et espaces publics, ouvrages d'art, sécurité routière et comptages routiers, petits travaux d'investissements, prestations du laboratoire routier départemental. La Commune de La Gravelle adhère à cette structure.

Le conseil municipal, suite à un vote à main levée, à l'unanimité, a désigné M. DEULOFEU Nicolas, représentant de la Commune de LA GRAVELLE à Mayenne Ingénierie

Rapport d'activités 2019 Territoire Energie Mayenne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2019 de Territoire Energie Mayenne. Ce syndicat au service des communes mayennaises est propriétaire de 15 000 km de réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, réalise pour le compte des communes des travaux d'effacement des réseaux, réalise aussi le contrôle de l'éclairage public.

Le syndicat est aujourd'hui tourné vers la transition énergétique, il est organisé pour soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques, et promouvoir la création d'unités de méthanisation.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de ce rapport, le valide à l'unanimité des membres présents, suite à un vote à main levée.

Rapport d'activités Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (JAVO)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2019 de ce syndicat.

Ce syndicat regroupe différents bassins versants (l'Erve, la Jouanne, le Vicoin, la Vaige), a engagé différentes actions dans le cadre du Contrat de Territoire Milieux Aquatiques (des études, des travaux).

Le conseil municipal ayant pris connaissance de ce rapport le valide à l'unanimité des membres présents, suite à un vote à main levée.

Rapport d'activités 2019 du Service Public de Prévention et des Gestion des Déchets ménagers LAVAL Agglomération

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport cité en objet émanant de LAVAL Agglomération.

Il est indiqué dans ce rapport que le territoire desservi couvre une superficie de 686,1 km² et compte 112 937 habitants au 1/01/2019, il y a 10 déchetteries, la production globale des déchets de l'agglomération approche les 589 kg/habitant et par an.

La collecte des déchets s'opère soit en porte à porte, soit en point d'apport volontaire. Le taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est différent selon le zonage du territoire, mais il n'y a pas eu d'augmentation au moment de la fusion.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de ce rapport le valide à l'unanimité des membres présents, suite à un vote à main levée

Partie 2 : sujets non soumis à débat ou à délibération :

Devis TOUILLER pour un tableau interactif numérique :

M. le Maire présente aux élus un devis reçu de la Sté TOUILLER pour un TBI demandé par les enseignants, il en va d'une dépense de 3 364,80 € TTC. M. le Maire indique aux élus qu'il a transmis ce devis et

des infos sur ce TBI aux enseignants en leur demandant leur avis mais il n'a pas reçu de réponse. En conséquence le conseil municipal décide de différer au prochain conseil de novembre sa décision

Compte-rendu « Commission » :

- Voirie/Bâtiment : M. le 1^{er} adjoint expose aux élus ce qui a été constaté par cette commission le 26/09, à savoir :
 - Lot du Ronceray : 2 candélabres à remettre et 1 à supprimer (qui est dans des sapins), il faudra prévoir un enrobé ou un bi-couche dans ce lotissement ; Il y aurait 7 arbres à abattre et d'autres à élaguer sur la haie qui borde le lotissement, M. le Maire indique qu'il a été adressé ce jour une lettre au propriétaire concerné le mettant en demeure de couper les branches qui débordent sur le lotissement ;
 - Chemin des Barres : supprimer une partie du fossé et prévoir un enrobé ou bi-couche ;
 - Chemin La Beuvinais/L'Ecluseau : prévoir une émulsion ;
 - Chemin La Haute-Juberdière : suite à des travaux d'enfouissement de ligne électrique par EIFFAGE le réseau téléphonique a été abîmé et réparé provisoirement, malgré une relance auprès d'ORANGE ce réseau n'est toujours pas définitivement réparé, contacter EIFFAGE pour qu'ils interviennent directement auprès d'ORANGE ;
 - Lot La Maison Neuve : finir la pose des bordures et les enrobés, voir pour l'éclairage, une fois ces travaux réalisés faire constater par un huissier l'état du lotissement une fois ces travaux réalisés, enlever sur le panneau publicitaire du lotissement les panneaux publicitaires des promoteurs immobiliers ; il sera modifié l'emplacement du stationnement et celui des lampadaires. M. le Maire indique qu'il y a un marché de travaux en cours avec l'entreprise TPB pour ce lotissement.
 - Chemin de La Roche : prévoir enrobés ou bi-couche ;
 - Concernant l'ancienne école qui pourrait servir de lieu de stockage pour le matériel des associations il pourrait être démoli une partie du mur à la porte d'entrée afin que le camion puisse y accéder et prévoir un portail, les tables des associations pourraient aussi être entreposées dans la pièce qui donne sur la rue où il y a le perron il faudrait alors prévoir une rambarde mobile. L'atelier communal pourrait être transféré dans ce local et tout le stockage du matériel des agents ;
 - Pour la supérette il est indiqué que l'activité danse reprendra en septembre 2021, pourquoi pas y transférer après travaux la cantine et la garderie et ainsi la salle de réunion serait libérée pour toutes autres activités ;
 - Il faudra remettre en vente l'ancienne loge située entre le 30 et 32 rue Madame de Sévigné ;
 - A l'église il y a un mur côté droite qui prend l'humidité ;

Une prochaine réunion de cette commission est prévue le 27/10/2020 à 20h45.

- Bulletin : Il est exposé aux élus l'état d'avancement du bulletin 2021, il a été demandé un récapitulatif de l'état-civil 2020, une fiche récapitulant les différents numéros utiles concernant l'eau sera insérée dès que LAVAL Agglo l'aura transmis, prévoir un article sur LEA COMPOSITE suite à l'incendie (reprise activités, projet reconstruction usine ...) une prochaine est prévue le jeudi 15/10 à 20h45.

Travaux enfouissement des réseaux :

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Madame de Sévigné se poursuivent, il n'y a pas de retard, il n'y a pas eu de réunion de chantier.

Divers :

Il a été remis à chaque élu un imprimé reçu de LAVAL Agglo où il est demandé que chaque conseiller indique 3 projets, ambitions, enjeux à MOYEN TERME (6 ANS) et 3 projets, ambitions, enjeux à LONG TERME (20 ANS), les élus sont invités à compléter cet imprimé pour le prochain conseil.

M. le Maire indique qu'une campagne de remplacement des compteurs électrique par le nouveau compteur Linky est en cour sur la Commune, il indique que cela est gratuit pour l'instant mais à l'avenir ?

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire a levé la séance à 22h.